



COMPTE RENDU

RÉÉQUILIBRAGE MILITAIRES/CIVILS : LES PROPOSITIONS DE FORCE OUVRIÈRE

Dès la publication du rapport « Hamel » sur le rééquilibrage militaires-civils sur les fonctions de soutien, le ministre avait précisé que des propositions concrètes devaient être faites pour 2017. A ce titre, des réunions bilatérales entre la DRH-MD et les organisations syndicales étaient prévues en septembre 2016.

La première réunion bilatérale entre la DRH-MD et **Force Ouvrière** a eu lieu le jeudi 15 septembre 2016 à Balard, de 15h30 à 17h00.

La fédération était représentée par Gilles Goulm, secrétaire général, et Serge Guitard, secrétaire fédéral.

En premier lieu, **Force Ouvrière** a rappelé les enjeux qui s'attachent à la décision du ministre, tout en soulignant que ce dispositif n'était pas lié au renouvellement des départs massifs qui vont impacter la chaîne civile dans les six prochaines années. Pour **Force Ouvrière**, si rééquilibrage il doit y avoir, il est clair qu'une telle politique doit venir s'ajouter à ces renouvellements.

Force Ouvrière a participé à cette réunion bilatérale avec la ferme intention de faire des propositions précises. C'est dans ce sens que nous avons considéré que 15 000 postes pouvaient être transformés dans le cadre d'un rééquilibrage. Nous basant sur l'étude du contrôle général des Armées, dont **Force Ouvrière** a souligné la qualité et la transparence, nous avons néanmoins précisé qu'il s'agissait d'un seuil minimal. Nous avons également proposé que ce dispositif de rééquilibrage soit mis en œuvre sur 10 ans, seule durée susceptible de permettre aux gestionnaires d'être au rendez-vous.

Les propositions de Force Ouvrière portent sur :

- 100 postes d'administrateurs civils,
- le doublement des effectifs du corps des attachés,
- 1 500 postes d'IEF,
- 3 500 postes de SA,
- 3 500 postes de TSEF.

La définition du volume des postes des niveaux 1 et 2 s'appuie sur les taux d'encadrement constatés au ministère de la Défense

Les postes de niveau 3 (environ 5 000) devront se répartir, selon des volumes qui restent à définir entre les catégories C administratifs, techniques, et les ouvriers de l'Etat.

A noter : ce dispositif ne concerne que des transformations de postes de personnels militaires et viendrait en sus des recrutements « normaux » prévus, notamment en ce qui concerne les ouvriers de l'Etat.

Afin de réaliser un tel plan, **Force Ouvrière** a rappelé sa revendication qui consiste à agir sur trois axes :

- Concours internes/externes : organisés au niveau national ou régional par le ministère de la Défense avec une dotation budgétaire suffisante en matière de communication et publication préalable des postes ouverts.
- Plan de requalification : par l'avancement au choix et l'organisation d'exams professionnels.
- Recrutement 4139-2 : avec une réelle transparence sur la publication des postes et réservés aux seuls candidats déjà titulaires d'un poste dans les métiers du soutien.

Enfin, **Force Ouvrière** a demandé que soient identifiés dans les REO, avec un code spécial, tous les postes concernés par le rééquilibrage. De plus, si un tel plan doit être initié dès 2017, il est impératif que 1 500 postes à transformer soient identifiés en organisation dès fin octobre 2016.

Est-il nécessaire de préciser qu'à ce jour, **Force Ouvrière** est la seule organisation syndicale à faire de telles propositions chiffrées, jusqu'à ce que d'autres veuillent s'en approprier la paternité ?

Pour **Force Ouvrière**, c'est l'occasion ou jamais d'initier une politique volontariste de rééquilibrage des effectifs militaires-civils sur les fonctions de

soutien. Les conclusions du rapport « Hamel » et les déclarations du ministre qui ont suivi constituent sans aucun doute des actes fondateurs d'une telle politique. Il ne reste plus à la DRH-MD et aux employeurs qu'à s'engager sur une telle voie et, à travers les propositions concrètes de **Force Ouvrière**, mettre en œuvre un plan suffisamment solide pour résister aux aléas politiques.

Force Ouvrière vous tiendra informés des suites apportées à ce dossier au fur et à mesure des décisions qui seront prises.

Paris, le 15 septembre 2016

